

FILIÈRE Agriculture

Formation continue adulte

Produire et/ou transformer les plantes aromatiques et médicinales (PAM)

La formation :

Pourquoi cette formation ?

- Acquérir les compétences nécessaires à l'implantation d'une culture de plantes aromatiques et médicinales,
- Savoir transformer et commercialiser des produits issus de plantes aromatiques médicinales.

**DURÉE TOTALE : 2 modules = 413h | réparties de septembre à juin
| Formation en présentiel**

Produire et/ou transformer les plantes aromatiques et médicinales (PAM)

Pour qui est cette formation ?

Formation à destination des porteurs de projets (projet d'installation, reprise d'entreprise, salariat).

Les conditions d'accès ?

Être âgé de plus de 18 ans.

Objectifs :

A la fin de la formation, le participant est capable d'implanter une ou plusieurs cultures de plantes aromatiques et médicinales et d'en mettre en œuvre sa transformation.

Le contenu :

1) Produire des PAM (273h) :

- Botanique (critères de reconnaissances principaux),
- Filière, débouchés (organisation de la filière, organismes ressources, tendances du marché),
- Principes actifs et les indications thérapeutiques,
- PAM et biotope,
- Cultures des PAM, assolement, mise en place,
- Entretien des PAM (fertilisation, désherbage, protection des cultures, irrigation),
- Cueillette (réglementation, organisation, plantes concernées),
- Récolte (manuelle, mécanisée, calendrier, partie récoltée).

2) Transformer des PAM (140h) :

- Transformation des PAM (séchage et distillation),
- Fabrication de produits plus élaborés (tisanes, culinaires, cosmétiques, ...),
- Conditionnement, conservation, étiquetage et réglementation.

Les + du module transformation : 2j sur la démarche HACCP et les bonnes pratiques d'hygiène, avec une attestation de suivi à l'appui.

Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel.

Durée (413h) et période :

1) Produire des PAM (273h) :

238h en centre et 35h en entreprise.

- Journées réparties entre le 14 octobre 2024 et le 6 juin 2025.

et/ou

2) Transformer des PAM (140h) :

105h en centre et 35h en entreprise.

- Journées réparties entre le 9 décembre 2024 et le 28 mai 2025.

Possibilité d'adapter le parcours en fonction de vos acquis et de vos besoins.

Evaluation et validation du diplôme :

Validation de 1 ou 2 blocs de compétences du BP REA (évaluation par des mises en situation professionnelle, BC03 et BC06).



Et après ?

MÉTIERS VISÉS :

Chef d'entreprise, salarié.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (REA) - (complet).

Modalités d'entrée en formation :

Inscription, entretien de motivation et test de positionnement selon qualifications. Première expérience pratique sur le support de production de votre choix conseillée.



Tarif et financement :

Le **CFPPA de VENOURS** est là pour vous guider dans votre demande de financement (possibilité de bénéficier d'aides financières pour la formation, l'hébergement et le transport).



13 € / heure (en centre) :

Modalités de financement et de rémunération en fonction de votre situation, possibilité de financement OPCO, transition pro, CPF, Plan Régional de Formation (Conseil Régional).

TAUX DE RÉUSSITE AUX
EXAMENS EN 2023

93%

TAUX D'INSERTION
EN 2023

100%

TAUX D'APPRECIATION
EN 2023

85%



Informations pratiques :

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles.

Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Gare ferroviaire à proximité.



POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ

→ Réponse sous 8 jours

CFPPA
VENOURS
AGRI CAMPUS